



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 12 décembre 2011 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 32 et vérifie le quorum.

2011-12-293
5610

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2011-12-294
5610

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la session ordinaire tenue le 14 novembre 2011 et les sessions spéciales le 17 novembre et le 5 décembre 2011.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2011-12-295
5610

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 novembre 2011.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 3 350 m³, moyenne : 112 m³/jr
Les Buissons : 11 573 m³, moyenne : 386 m³/jr
Station de recherche : 01-11-11 au 02-12-11 3,9 m³
Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 8 et 22 novembre 2011
Incendie : aucun
Premiers répondants : 15, 26 et 28 novembre 2011

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Formation : aucune

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : aucun

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2011-12-296
5611

CORRESPONDANCE:

Reçue :

- * Mme Karine Bujold, répondante pour le dossier périnatalité, Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord -11-11-10- sollicitation pour être partenaire avec le réseau de la santé pour encourager et supporter les femmes qui choisissent d'allaiter leur enfant.
- * Mme Nathalie Boulet, chef du Service de l'aide financière, ministère de la Sécurité publique -11-11-18- information de l'analyse sommaire de la réclamation de la municipalité de Pointe-aux-Outardes concernant les dépenses additionnelles qui seront engagées pour la réparation des biens municipaux essentiels endommagés lors des grandes marées survenues le 6 décembre 2010.

Mme Marjorie Turmel, conseillère politique, ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire -11-11-24- accusé réception de la résolution concernant le renouvellement à long terme du programme AccèsLogis Québec.

Expédiée :

- * M. Jacques Tremblay, directeur régional, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire -11-11-15- envoi du règlement 308-11 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.
- * M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -11-11-16- envoi de la résolution numéro 2011-11-262 selon laquelle le conseil demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3 000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.
- * M. Keith Ashfield, ministre des Pêches et des Océans -11-11-16- envoi de la résolution numéro 2011-11-265 selon laquelle le conseil demande de renoncer à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec afin de contribuer au maintien du niveau de sécurité des utilisateurs du fleuve Saint-Laurent.
- * M. Jean-Yves Bouchard, Daniel Arbour & Associés -11-11-16- envoi de la résolution numéro 2011-11-270 selon laquelle le conseil accepte l'offre de services d'urbanisme de la firme Daniel Arbour & Associés au coût de 564,50 \$, plus taxes.
- * M. René Lamontagne, Mission H.G.E. -11-11-16- envoi de la résolution numéro 2011-11-271 selon laquelle le conseil mandate la compagnie Mission H.G.E. pour la supervision des travaux de construction du puits P-2A du secteur Les Buissons, au coût de 21 149 \$, plus taxes.
- * M. Jean-François Savard, Groupe-conseil TDA -11-11-16- envoi de la résolution numéro 2011-11-272 selon laquelle le conseil mandate le Groupe-conseil TDA pour réaliser une vérification afin de fournir des recommandations pour la réparation ou le remplacement d'un démarreur à la station de pompage Les Buissons au coût de 1 200 \$, plus taxes.





Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- * M. Bobby Miller, Carrières Bob-Son inc. -11-11-16- envoi de la résolution numéro 2011-11-275 selon laquelle le conseil accepte de procéder au paiement de la demande de paiement #1 de l'entrepreneur Les Carrières Bob-Son inc. pour les travaux terminés au 28 octobre 2011 concernant le remplacement de la fosse septique de la rue David. Le montant à payer avec une retenue de 10 % du coût des travaux de 55 980,18 \$, taxes incluses.
 - * M. Yann St-Laurent, Entreprises R. & G. St-Laurent inc. -11-11-16- envoi de la résolution numéro 2011-11-276 selon laquelle le conseil accepte la soumission de Les Entreprises R. & G. St-Laurent inc. pour le remplacement de l'aqueduc sur le chemin Principal, soit de l'école au centre des loisirs, au coût de 54 639,04 \$, taxes incluses.
 - * Mme Marielle Dionne, directrice, OMH de Pointe-aux-Outardes -11-11-18- envoi de la résolution numéro 2011-11-263 selon laquelle le conseil accepte la révision budgétaire 2011, datée du 12 août 2011, de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes, dont la part de la municipalité augmente à 6 429 \$.
 - * Mme Marielle Dionne, directrice, OMH de Pointe-aux-Outardes -11-11-18- envoi de la résolution numéro 2011-11-264 selon laquelle le conseil accepte le dépôt des prévisions budgétaires 2011, de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes, dont la part de la municipalité est de 5 320 \$.
 - * M. Yvan Lévesque, Groupe-Conseil TDA -11-11-18- envoi de la résolution numéro 2011-11-277 selon laquelle le conseil accepte l'offre de services pour la surveillance partielle des travaux de remplacement de l'aqueduc sur le chemin Principal, soit de l'école au centre des loisirs, au coût de 8 500 \$.
 - * Mme Marielle Dionne, directrice, OMH de Pointe-aux-Outardes -11-11-18- envoi de la résolution numéro 2011-11-278 selon laquelle le conseil accepte une entente de facturation pour la libération de l'employée municipale lors de rencontres ou formations à l'extérieur, dans le cadre de son travail au titre de directrice de l'OMH de Pointe-aux-Outardes.
 - * M. Denis Samson, Samson & Frères -11-11-18- envoi de la résolution numéro 2011-11-280 selon laquelle le conseil accepte la soumission de Samson & Frères pour la construction du puits P-2A du secteur Les Buissons, au coût de 95 024,84 \$, taxes incluses.
 - * M. Claude Théberge, Génivar inc. -11-11-18- envoi de la résolution numéro 2011-11-282 selon laquelle le conseil accepte l'offre de Génivar inc. pour la délimitation et la caractérisation du milieu humide sur les lots 46-P et 47-P, situés près de la route 138 touchant une superficie de 25 160,4 m², au coût de 1 990 \$, plus taxes.
 - Mme Lysanne Girard, ministère des Transports -11-12-07- envoi de la résolution 2011-10-237 selon laquelle le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Baie-Saint-Ludger pour un montant subventionné de 14 115 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.
- Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

2011-12-297
5613

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2011-12-12 ainsi que la liste des transferts budgétaires.

LISTE DES TRANSFERTS POUR DÉCEMBRE 2011

02 13000 141	Salaire régulier – ADM	+ 4 800 \$
02 13000 200	Charges sociales – Employeur	+ 4 200 \$
02 13000 414	Administration et informatique	+ 100 \$
02 13000 951	Quote-part MRC	+ 3 900 \$
02 19000 522	Ent. et rép.- Edifice municipal	+ 4 650 \$
02 22000 143	Allocation pompiers	+ 500 \$
02 22000 331	Téléphonie	+ 100 \$
02 22000 339	Publicité et prévention	+ 50 \$
02 22000 525	Ent. et rép. – Véhicules incendie	+ 1 000 \$
02 22000 649	Pièces et accessoires	+ 3 200 \$
02 32000 525	Ent. et rép. – Véhicules voirie	+ 200 \$
02 33000 521	Contrat enlèvement de la neige	+ 200 \$
02 41200 419	Services techniques – Pur. eau	+ 2 000 \$
02 41200 526	Ent. et rép. – Machinerie pur. eau	+ 1 000 \$
02 41200 681	Electricité – Usine pur. eau	+ 2 150 \$
02 41300 141	Salaire régulier – Dist. eau	+ 3 000 \$
02 41300 200	Charges sociales – Employeur	+ 700 \$
02 41500 141	Salaire régulier - Égoût	+ 550 \$
02 41500 200	Charges sociales – Employeur	+ 100 \$
02 45210 446	Collecte sélective	+ 4 000 \$
02 52000 959	Participation – O.M.H.	+ 550 \$
02 61000 141	Salaire - Inspecteur en bâtiment	+ 5 900 \$
02 61000 200	Charges sociales – Employeur	+ 4 450 \$
02 63100 959	Comité d'embellissement	+ 2 200 \$
02 70120 522	Ent. et rép. Bâtiment	+ 49 900 \$
02 70120 526	Ent. Disco	+ 1 000 \$
02 70230 670	Fournitures	+ 300 \$
		100 700 \$
02 11000 131	Rémunération des élus	- 1 300 \$
02 11000 200	Charges sociales - Employeur	- 750 \$
02 11000 310	Frais de déplacement	- 2 200 \$
02 11000 454	Formation et perfectionnement	- 1 300 \$
02 11000 493	Réception	- 500 \$
02 11000 610	Aliments – Élus	- 300 \$
02 11000 970	Subvention et dons – Élus	- 700 \$
02 13000 310	Frais de déplacement	- 500 \$
02 13000 454	Formation – ADM	- 750 \$
02 13000 527	Ent. et rép. – Équipement ADM	- 1 500 \$
02 13000 670	Fournitures Bureau	- 1 500 \$
02 13000 681	Électricité – ADM	- 750 \$
02 15000 951	Évaluation – MRC	- 10 000 \$
02 19000 141	Salaire régulier – Concierge	- 3 500 \$
02 19000 200	Charges sociales – Employeur	- 500 \$
02 19000 341	Avis publics	- 500 \$



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

02 19000 412	Services juridiques	- 1 500 \$
02 19000 419	Bureau d'enregistrement	- 150 \$
02 19000 681	Électricité – Édifice municipal	- 200 \$
02 19000 970	Dons et subventions – OSBL	- 500 \$
02 21000 441	Services – Sûreté du Québec	- 150 \$
02 22000 141	Salaires régulier – Prév. Inc.	- 10 000 \$
02 22000 200	Charges sociales – Employeur	- 5 000 \$
02 22000 310	Frais de déplacement	- 400 \$
02 22000 339	Système de télécommunication	- 1 000 \$
02 22000 454	Formation et perfectionnement	- 2 500 \$
02 22000 521	Ent. et rép. – Borne fontaine	- 500 \$
02 22000 681	Électricité – Caserne pompier	- 500 \$
02 23000 454	Formation – Sécurité civile	- 200 \$
02 32000 141	Salaires régulier – Voirie	- 2 000 \$
02 32000 200	Charges sociales- Employeur	- 300 \$
02 32000 454	Formation et perfec. - Voirie	- 500 \$
02 32000 521	Ent. Infrastructures routières	- 10 000 \$
02 32000 625	Achat d'asphalte	- 1 700 \$
02 32000 631	Essence – Voirie	- 750 \$
02 32000 643	Petits outils	- 750 \$
02 32000 681	Électricité – Garage municipal	- 1 850 \$
02 41200 141	Salaires régulier – Pur. eau	- 1 000 \$
02 41200 411	Analyse de l'eau	- 3 500 \$
02 41300 419	Services tech.. – Conduite	- 500 \$
02 41300 681	Électricité et chauffage	- 1 000 \$
02 45110 141	Salaires régulier – Coll. Transport	- 600 \$
02 45110 200	Cotisations – Employeur	- 150 \$
02 45110 446	Enlèvement des ordures – Contrat	- 11 000 \$
02 61000 341	Avis publics – Urbanisme	- 3 000 \$
02 61000 411	Services professionnels	- 3 000 \$
02 61000 454	Services de formation	- 600 \$
02 61000 670	Fournitures de bureau –Urb.	- 250 \$
02 70000 141	Coordonnatrice – Salaires régulier	- 2 000 \$
02 70000 200	Charges sociales – Employeur	- 500 \$
02 70000 310	Frais de déplacement	- 200 \$
02 70000 670	Fournitures bureau	- 500 \$
02 70120 660	Matériel conciergerie – fournitures	- 200 \$
02 70120 681	Électricité et chauffage	- 2 000 \$
02 70130 454	Services de formation	- 200 \$
02 70190 959	Subv. Organismes loisirs	- 1 000 \$
02 70230 310	Frais déplacement – Biblio	- 200 \$
02 99000 891	Intérêts – Emprunt temporaire	- 1 000 \$
02 99000 892	Frais de banque	- 1 300 \$
		<u>100 700 \$</u>

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

PRÉSENTATION DES RÉGLEMENTS

AVIS DE MOTION

Le conseiller Patric Frigon donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement numéro 309-11 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2012, fixer les taux des taxes foncières générales et spéciales et les tarifs de compensation pour les services municipaux.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Il est également résolu d'avoir une dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

AVIS DE MOTION

Le conseiller Patric Frigon donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement numéro 310-11 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 298-2009.

Il est également résolu d'avoir une dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

2011-12-298
5615

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 310A-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 298-2009 AFIN DE RÉGIR LE REMPLACEMENT DES USAGES INDUSTRIELS DANS LES ZONES 60-A et 70-C

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes est régie par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE le conseil a adopté un Règlement sur les usages conditionnels, en vertu de l'application des articles 145.31 à 145.35 de cette loi;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme agit sur le territoire de la municipalité, en vertu de l'application d'un règlement de ce conseil, et qu'un Règlement de zonage sous le numéro 155-91 s'applique aussi au territoire municipal notamment pour y déterminer les usages autorisés par zone.

ATTENDU QUE le conseil souhaite régir le remplacement des usages industriels dans les zones 60-A et 70-C.

ATTENDU QU' un avis de motion du présent projet de règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le (DATE).

ATTENDU QUE la grille des spécifications sous le numéro 2011-01-11 jointe au présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal adopte le présent projet de règlement portant le numéro 310A-11, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 Ajout d'un nouvel article 4.8 au Règlement sur les usages conditionnels afin de régir le remplacement d'usages industriels dans les zones 60-A et 70-C

Un nouvel article 4.8 est ajouté au Règlement sur les usages conditionnels afin de régir le remplacement d'usages industriels dans les zones 60-A et 70-C. Cet article 4.8 et sa déclinaison se liront en conséquence comme suit :

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

4.8 REMPLACEMENT D'UN USAGE INDUSTRIEL

4.8.1 Zones visées

Les zones visées par l'article 4.8 portant sur la réaffectation d'une propriété autrefois occupée par un usage industriel sont essentiellement les zones 60-A et 70-C.

4.8.2 Objectifs

Les objectifs visés dans le cas du remplacement d'un usage industriel par un autre usage de nature industrielle s'énoncent comme suit :

- Favoriser une réaffectation d'immeuble ayant une valeur résiduelle d'utilisation;
- Supporter les initiatives de développement économique et de génération d'emploi;
- Ne pas augmenter ou préférentiellement réduire l'impact de l'activité industrielle proposée par rapport à celle préexistante sur le milieu environnant;
- Améliorer la qualité de la valeur du bâti et de l'emplacement concerné.

4.8.2 Nature des usages autorisés

Les usages autorisés en remplacement d'un usage auparavant industriel sont les usages industriels appartenant à la classe commerces, services et industries à incidence moyenne.

4.8.3 Critère d'approbation (conditions)

Les critères ou conditions applicables au remplacement d'un usage industriel dans les zones 60-A et 70-C s'énoncent comme suit :

Généralement, l'exercice du nouvel usage :

- Ne doit pas accroître le danger pour le voisinage;
- Devrait constituer une amélioration par rapport à l'usage ancien de l'immeuble.

Plus particulièrement :

- Le nouvel usage industriel exercé ne devrait pas être plus contraignant pour l'environnement et le voisinage que l'ancien usage industriel exercé dans l'immeuble;
- Aucun entreposage extérieur ne devrait être réalisé, sous réserve du stationnement d'un ou des véhicules de service;
- L'horaire de l'usage devrait être essentiellement diurne, de 7 heures à 19 heures en semaine et de 7 heures à midi le samedi, sauf pour le comptoir de vente où il n'y a pas de restriction;

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes



- Le niveau de bruit à la limite de l'emplacement ne devrait pas dépasser 45 dB (A) en tout temps;
- Aucune émanation ne devrait être ressentie à la limite de l'emplacement;
- Un comptoir de vente ne devrait pas dépasser 100 mètres carrés et seuls les produits transformés sur place devraient être vendus;
- L'aménagement des accès et du stationnement devrait être réalisé de façon à s'intégrer au voisinage et généralement à constituer une amélioration par rapport à la situation existante. Plus particulièrement, l'accès doit être balisé et le stationnement doit être intégré aux emplacements voisins par son implantation ou par des mesures d'aménagement (ex. : stationnement).

ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent projet de règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

ASSERMENTATION DES ÉLUS RELATIVEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Madame Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les serments faits par les élus municipaux relativement au code d'éthique et de déontologie :

M. André Lepage,	maire
M. Patric Frigon,	conseiller #1
Mme Isabelle Imbeault,	conseillère #2
M. Julien Normand,	conseiller #3
M. Raymond Lavoie,	conseiller #4
Mme Chantal de Verteuil,	conseillère #5
M. François Girard,	conseiller #6

2011-12-299
5617

DISSOLUTION – COMITÉ « ENTENTE RELATIVE À LA CUEILLETTE DES DÉCHETS SOLIDES »

CONSIDÉRANT QUE

le comité concernant « l'entente relative à la cueillette des déchets solides » a cessé définitivement toutes ses activités le 30 juin 2011, suite à une délégation de compétence quant à la gestion des matières résiduelles en faveur de la M.R.C. de Manicouagan;

CONSIDÉRANT QUE

le comité ne possède aucun bien et aucune dette, donc il n'a pas à faire le partage de l'actif et du passif découlant de l'entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de procéder à la dissolution du comité « entente relative à la cueillette des déchets solides ».



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

2011-12-300
5618

AIDE ENTRETIEN – MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T.

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité avait convenu avec la maison des jeunes Le SQUAT en 2008 qu'elle aiderait à l'entretien de la future maison des jeunes après sa construction, soit en défrayant certains coûts;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité s'était engagée à défrayer les frais concernant l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement de la maison pour un montant n'excédant pas 5 000 \$/année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de faire un chèque au montant de 4 093,75 \$ selon les factures déposées par la maison des jeunes Le SQUAT pour l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement.

2011-12-301
5618

POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE – PLAN D'ACTION 2011-2014

CONSIDÉRANT QU'

en se dotant d'une politique familiale, la municipalité de Pointe-aux-Outardes dispose d'un cadre de référence et d'intervention favorable aux familles;

CONSIDÉRANT

l'impact de toutes les décisions et projets du conseil municipal sur la qualité de vie des familles;

CONSIDÉRANT QU'

on reconnaît la famille comme la cellule de base de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Pointe-aux-Outardes favorise la concertation afin de répondre aux besoins des familles;

CONSIDÉRANT

les démarches prises par le comité famille dans la révision de la politique familiale municipale et de son plan d'action.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes reconnaisse officiellement l'importance de la famille en adoptant son plan d'action 2011-2014, proposé par le comité famille.

2012-12-302
5618

CONVENTION D'UN DROIT DE PASSAGE ET BAIL À DES FINS COMMUNAUTAIRES – CLUB LES SKIEURS DE LA SAVANE

CONSIDÉRANT QUE

le club Les Skieurs de la Savane déposera une demande de convention de droit de passage et du bail à des fins communautaires pour un relais auprès de la M.R.C. de Manicouagan;

CONSIDÉRANT QUE

la convention d'un droit de passage est pour une durée de 10 ans, au coût de 304 \$;

CONSIDÉRANT QUE

le bail à des fins communautaires pour le relais, le loyer annuel est de 1 % de sa valeur marchande avec un loyer minimum de 101 \$/année;

CONSIDÉRANT QUE

le club Les Skieurs de la Savane est un groupe de bénévoles.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes rembourse les frais reliés à la convention de droit de passage et le bail à des fins communautaires, au club Les Skieurs de la Savane, au coût de 28,48 \$ pour l'ouverture du dossier, 304 \$ pour la convention d'un droit de passage pour une durée de 10 ans et un minimum de 101 \$/année pour le bail à des fins communautaires pour le relais.

2011-12-303
5619

ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND – CLUB LES SKIEURS DE LA SAVANE

CONSIDÉRANT QU'

un comité de bénévoles, le club Les Skieurs de la Savane, désire s'occuper de l'entretien, l'amélioration et le prolongement de la piste de ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remboursera l'essence de la motoneige qui fera l'entretien hivernal de la piste de ski de fond.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes rembourse l'essence de la motoneige qui fera l'entretien hivernal de la piste de ski de fond pour le club Les Skieurs de la Savane.

2011-12-304
5619

SURVEILLANTS PATINOIRE – CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire engager quelqu'un pour la surveillance auprès des jeunes et des adultes pendant les heures d'ouverture du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE

Mme Audrey Savard, étudiante et M. François Martel, sont intéressés par cet emploi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'engager Mme Audrey Savard, étudiante et M. François Martel, pour la période du 22 décembre 2011 à la mi-mars 2012 comme surveillants de la patinoire au Centre des loisirs pour un maximum de 40 heures/semaine, au taux horaire selon la convention collective. L'horaire de travail sera préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2011-12-305
5619

DEMANDE DE PAIEMENT #1 – REMPLACEMENT DE LA FOSSE SEPTIQUE DE LA RUE DAVID

CONSIDÉRANT

la demande de paiement #1 de l'entrepreneur Les Carrières Bob-Son inc. pour les travaux effectués en date du 28 octobre 2011 concernant le remplacement de la fosse septique de la rue David;

CONSIDÉRANT QUE

le montant, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 55 980,18 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE

M. Julien Camiré, ingénieur, Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

de paiement #1, de l'entrepreneur Les Carrières Bob-Son inc., pour les travaux terminés au 28 octobre 2011 concernant le remplacement de la fosse septique de la rue David. Le montant à payer avec une retenue de 10 % du coût des travaux est de 55 980,18 \$, taxes incluses.

2011-12-306
5620

DEMANDE DE PAIEMENT #1 – PAVAGE RUE LABRIE

CONSIDÉRANT la demande de paiement #1 de l'entrepreneur Les Entreprises Jacques Dufour et fils inc. pour les travaux effectués en date du 30 octobre 2011 concernant le pavage de la rue Labrie;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux et la soustraction de la déficience mineure est de 187 130,82 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE M. Yvan Lévesque, ingénieur, Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement #1, de l'entrepreneur Les Entreprises Jacques Dufour et fils inc., pour les travaux terminés au 30 octobre 2011 concernant le pavage de la rue Labrie. Le montant à payer avec une retenue de 10 % du coût des travaux et la soustraction de la déficience mineure est de 187 130,82 \$, taxes incluses.

Ces travaux font partie du protocole d'entente avec le ministère de la sécurité publique.

2011-12-307
5620

ACHAT – CAMÉRA THERMIQUE

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Pointe-aux-Outardes désire faire l'acquisition d'une caméra thermique avec accessoires pour intervenir lors d'incendies;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Aréo-Feu pour la fourniture d'une caméra thermique avec accessoires au coût de 6 912,53 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de :

- | | | |
|---|--|-------------|
| 1 | Caméra thermique évolution 5600, version fahrenheit, sans accessoire | 5 995,00 \$ |
| 1 | Ensemble d'accessoires caméra thermique version camion incluant : chargeur véhiculaire 12 VDC (2) batteries rechargeables li-ion Câble rétractable et mousqueton | 917,53 \$ |

plus taxes, chez Aréo-Feu.

2011-12-308
5620

VOÛX DES FÊTES – TÉLÉVISION RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, de faire diffuser les souhaits pour la période des Fêtes par le biais de la Télévision régionale de la péninsule au coût de 25,00 \$, plus taxes.



2011-12-309
5621

PROGRAMMATION DE TRAVAUX – TAXE D’ACCISE 2010-2013

CONSIDÉRANT

la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2011-12-310
5621

**FIXER DATE – DÉROGATION MINEURE POUR LES LOTS 5-1 ET 5-2
DU RANG DE LA POINTE-AUX-OUTARDES**

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, de fixer au 16 janvier 2012 à 19 h, la séance où le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-09, dont la propriété est constituée des lots 5-1 et 5-2 du rang de la Pointe-aux-Outardes.

2011-12-311
5621

CALENDRIER 2012 – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT

l'article 148 du Code municipal, la municipalité locale doit établir, par résolution, avant le 31 décembre 2011, le calendrier des séances ordinaires pour



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

l'année civile 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2012 :

Lundi 16 janvier 2012 à 19 h 30
Lundi 13 février 2012 à 19 h 30
Lundi 12 mars 2012 à 19 h 30
Mardi 10 avril 2012 à 19 h 30
Lundi 14 mai 2012 à 19 h 30
Lundi 11 juin 2012 à 19 h 30
Lundi 2 juillet 2012 à 19 h 30
Lundi 20 août 2012 à 19 h 30
Lundi 10 septembre 2012 à 19 h 30
Mardi 9 octobre 2012 à 19 h 30
Lundi 12 novembre 2012 à 19 h 30
Lundi 10 décembre 2012 à 19 h 30

**2012-11-312
5622**

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de fermer le bureau municipal durant la période des Fêtes, soit du 22 décembre 2011 au 4 janvier 2012 inclusivement.

AFFAIRES NOUVELLES

**2011-12-313
5622**

**NOMINATION – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE POINTE
AUX-OUTARDES**

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de renouveler les mandats de M. André Lepage comme président (1 an) et Mme Isabelle Imbeault comme représentante municipale (2 ans) auprès de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes.

**2011-12-314
5622**

DON – ARGILE EAU MER

CONSIDÉRANT QU'

une journée familiale a eu lieu chez
Argile Eau Mer cet automne;

CONSIDÉRANT QU'

Argile Eau Mer a organisé des
activités dans ses locaux pendant
cette journée familiale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes remette un montant de 1 000 \$, à Argile Eau Mer pour la journée d'activités familiales qui a eu lieu cet automne.

**2011-12-315
5622**

DÉNEIGEMENT – TRONÇON RUE LABRIE

CONSIDÉRANT

le nouveau tronçon de la rue Labrie
qui a été réalisé cet automne, afin
d'être sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité doit fermer une partie
de l'ancien tronçon qui est devenu non
sécuritaire à cause de l'érosion des
berges qui est active dans ce secteur;

CONSIDÉRANT

la soumission reçue de l'Entreprise
Georges Lepage pour le déneigement
d'une partie de l'ancien tronçon de la

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



rue Labrie pour donner l'accès aux résidences du secteur;

CONSIDÉRANT QUE

les Entreprises R. & G. St-Laurent Inc. ne peuvent réaliser le déneigement, parce que l'espace pour se vider avec la machinerie est limitée;

CONSIDÉRANT QUE

les Entreprises R. & G. St-Laurent Inc. ont confirmé par écrit que la municipalité pouvait octroyer le déneigement d'une portion de l'ancienne rue Labrie à un autre entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de l'Entreprise Georges Lepage pour le déneigement d'une portion de l'ancienne rue Labrie qui donne accès aux résidences du secteur, pour un montant de 2 125 \$, plus taxes pour la saison 2011-2012.

2011-12-316
5623

BLOCS DE BÉTON – FERMETURE TRONÇON DE LA RUE LABRIE

CONSIDÉRANT

le nouveau tronçon de la rue Labrie qui a été réalisé cet automne, afin d'être sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité doit fermer une partie de l'ancien tronçon qui est devenu non sécuritaire à cause de l'érosion des berges qui est active dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE

des blocs de béton doivent être installés afin de fermer l'accès à la partie du tronçon qui est non sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat et à l'installation de 6 blocs de béton afin d'interdire l'accès à la partie du tronçon qui est non sécuritaire.

- 6 blocs de béton, chez Béton Provincial, au coût de 510 \$, plus taxes.
- Transport et installation des blocs de béton, Les entreprises R. & G. St-Laurent Inc., au coût de 800 \$, plus taxes.

2011-12-317
5623

AMÉNAGEMENT STATIONNEMENT – ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT

le rapport préparé par Génivar concernant la délimitation et la caractérisation du milieu humide du terrain situé à l'entrée de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité peut aménager un stationnement de 30 mètres carrés en dehors du milieu humide avec un accès de 11 mètres de largeur vers le chemin Principal;

CONSIDÉRANT

les soumissions sur invitation reçues pour réaliser les travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de Roland Munger Inc. pour aménager un stationnement de 30 mètres carrés avec un accès de 11